



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétaire général

Service de la coordination des politiques publiques

**Bureau de la coordination
et des procédures environnementales**

Affaire suivie par Laurence DURAFOUR
Service Eau et Biodiversité
Unité Police de l'Eau et Instruction
Tél. : 02 62 40 26 27
Courriel : laurence.durafour@developpement-
durable.gouv.fr
Réf : SEB/UPEI-342/LD/2023-1174

Saint-Denis, le 7 2 JAN 2024

01985

Le Préfet de la région Réunion

à Monsieur le Président de la CIVIS

Objet : Levée de la mise en demeure n° 2022-913/SG/SCOPP/BCPE portant mise demeure la CIVIS de se conformer aux prescriptions des arrêtés n° 2017-688/SG/DRECV, n° 2017-689/SG/DRECV, n° 2017-691/SG/DRECV, et n° 2017-694/SG/DRECV du 06 avril 2017.

L'Unité police de l'eau et instruction (UPEI) de la DEAL Réunion a mené, les 22 et 27 juillet 2021, les visites de contrôle des sites des ouvrages « Petit Matarum aval », « Calumets bas », « Bras la Vierge » et « Fleurs Jaunes » situés sur la commune de Cilaos afin de constater si les compteurs volumétriques, les dispositifs de restitution des débits réservés et les dispositifs de lecture directe des débits réservés avaient été mis en œuvre conformément à l'article 5.1 des arrêtés préfectoraux cités en objet.

Un rapport de manquement administratif vous a été adressé le 19 novembre 2021. Dans le délai imparti, vous avez remis vos propositions pour le lancement des différentes études et la réalisation des travaux.

L'arrêté de mise en demeure n° 2022-913/SG/SCOPP/BCPE du 16 mai 2022 fixait les délais de mise en œuvre des prescriptions.

Votre service a tenu l'Unité police de l'eau de la DEAL informé des différentes phases d'avancement des études, et les travaux ont été réalisés de manière satisfaisante et dans le respect des délais fixés dans l'arrêté de mise en demeure.

Par la présente, je vous signifie la levée de l'arrêté de mise en demeure n° 2022-913/SG/SCOPP/BCPE du 16 mai 2022.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information au sujet de ce dossier.

Copie à : M. le sous-préfet de Saint-Pierre

Pour le préfet et par délégation,

Le secrétaire général

Laurent LENOBLE